



Conditions de participation à la

17^{ème} FÊTE DU LIVRE

les 28, 29 et 30 août 2009

La FÊTE DU LIVRE est strictement réservée aux métiers et aux commerçants *du livre ancien ou d'occasion* : vendeurs, exposants, artisans du papier, relieurs, calligraphes, graveurs.

Le nombre de participants devant être limité, nous prendrons en compte les inscriptions par ordre d'arrivée.

Le prix de vente doit être clairement et correctement indiqué. Les propriétaires de chien ont l'obligation de les tenir attachés et de veiller à la propreté des lieux.

Location des emplacements

Nous mettons à disposition des exposants-vendeurs, des emplacements à l'extérieur, avec ou sans matériel. Tous les exposants paient une inscription de base et les m2 loués se comptent en fonction de la place occupée par le stand (et non uniquement par les livres). Les couverts de stand organisés personnellement (parasols, ...) ne sauraient excéder la surface louée. Toutes les locations sont comprises pour la durée de la manifestation. Les organisateurs attribueront aux exposants-vendeurs les emplacements en fonction de la surface demandée.

!! *Pour des raisons d'organisation*, s'il n'y a pas de réponse après le délai d'inscription **du 30 juin**, le comité se réserve le droit d'attribuer l'emplacement à une tierce personne.

Heures d'ouverture des stands

De 10heures à 20 heures le vendredi et le samedi, et de 10 heures à 18 heures le dimanche.

Assurances

Les organisateurs concluront une police d'assurance couvrant la responsabilité civile légale pour la manifestation. Ils prendront en charge la surveillance des locaux fermés, réservés aux exposants de livres précieux. L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages causés à la marchandise et au matériel, tels que vol, incendie, dégâts d'eau, etc. Chaque exposant devra donc prendre ses dispositions pour assurer sa marchandise et son matériel d'exposition.

Montage et démontage des stands

Les stands devront être ouverts au public le vendredi à partir de 10 heures. Le démontage ne pourra pas commencer le dimanche soir avant 18 heures et devra être terminé pour 21 heures.

Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur l'ensemble du village fermé à la circulation dès 10 heures le vendredi matin. Les véhicules dans l'enceinte de la fête ne pourront plus être déplacés durant toute la durée de la manifestation. Un « parking exposants » est prévu à l'extérieur.

Paiement des participations

Dès réception de votre formulaire d'inscription, nous vous ferons parvenir une facture correspondante, payable à 30 jours. Le récépissé du paiement de cette facture fera office de confirmation d'inscription.

Logement

Nous attendons un public nombreux à l'occasion des Fêtes. Nous invitons chacun à prendre ses dispositions directement avec les hôteliers de la région. Le site de la Commune de Chamoson vous permettra d'obtenir de plus amples informations : www.chamoson.ch.